

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2021

Le quinze janvier deux mil vingt-et-un à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 7 janvier 2021.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE, 1^{ère} Adjointe, Bruno LOUATRON, 2^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER, 3^{ème} Adjoint, Christel BALDET, Thomas CARREZ, Liliane ELY, Jérôme COUDREUSE, Delphine FORET, Laurence GIRARD, Guy de DURFORT, Claire GUERINEAU, Mickaël MONSIMIER, Régine VAILLANT et Pascal ROCTON.

Etait absent : Néant.

Monsieur Thomas CARREZ est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Delphine FORET indique que, depuis l'évocation du déploiement de la fibre au cours de cette dernière réunion, elle a été contactée par l'opérateur ORANGE qui souhaite désormais raccorder ses clients.

Présentation du projet d'aménagement de la Place du Moulin et de l'entrée d'agglomération

Comme suite à la demande de certains conseillers municipaux lors de la réunion du 11 décembre 2020, Monsieur le Maire présente le plan d'aménagement de l'entrée d'agglomération et de la place du Moulin réalisé par le cabinet « Feuille à Feuille » qui tient compte des prescriptions du Département de la Sarthe, gestionnaire de la voirie départementale. Il rappelle que la place du Moulin est désormais intégrée au domaine communal ce qui permet à la commune de s'affranchir des recommandations départementales. Il explique également que l'emplacement du passage pour piétons sera légèrement déplacé vers la place afin de respecter les distances de visibilité dans la courbe. Il note également que l'espace pour le stationnement des vélos prévu dans la première esquisse est supprimé et remplacé par un espace vert. Le revêtement de la place sera réalisé avec un sable de carrière de Mayenne, l'entretien de surface pouvant être réalisé par nos agents. En outre, il précise que l'éclairage a été réduit par rapport au projet initial avec la conservation du candélabre existant assorti d'éclairages intégrés aux murets-bancs. La vigne ne sera pas non plus rétro-éclairé comme cela avait été envisagé. Le coût estimatif de ces travaux est de 131 691.95 € HT, l'enveloppe définie initialement étant fixée à 150 000 € HT. La ventilation de cette estimation est de 24 291.45 € HT pour le lot « Plantations » et 107 400 € HT pour le lot « VRD ». Le détail de ce chiffrage sera transmis aux conseillers municipaux pour information. En outre, il rappelle également que ce projet est subventionné à hauteur de 104 014,10 € (84 014,40 € de Fonds de Solidarité Territoriale LGV et 20 000 € du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain) représentant 79,40 % du projet HT.

Guy de DURFORT souligne que le candélabre existant sur cette place est laid et sans intérêt, d'autant plus qu'il masque la beauté du village et l'éclairage du clocher. Monsieur le Maire propose que l'éclairage de ce candélabre soit coupé à titre d'essai. Par ailleurs, Monsieur de DURFORT s'étonne que les emplacements de stationnement ne soient pas matérialisés et que la place située à l'entrée du chemin de la Bouchardière n'est pas identifiée comme parking. Monsieur le Maire explique que cet espace doit permettre au camion qui vide le container à verres, de manœuvrer en toute sécurité. Il note cependant qu'en période d'affluence à la base de loisirs, les visiteurs viennent naturellement se garer sur cette place. Il ajoute enfin que le choix a été fait avec le maître d'œuvre de ne pas matérialiser

les places de stationnement laissant ainsi la possibilité de garer plus de véhicules grâce à l'absence de marquage.

Christel BALDET suggère de mettre en place des obstacles végétaux afin de délimiter les emplacements de parking.

Claire GUERINEAU rappelle que le parking à l'entrée du chemin de la Bouchardière est occupé principalement le week-end et par conséquent, jours où le container à verres n'est pas vidé. Il serait utile d'indiquer ce parking par une signalisation. Cependant, la signalisation du parking pourrait nuire à l'intervention en semaine du camion d'enlèvement des verres. Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Sablé souhaite implanter de nouveaux containers à verres sur la Commune mais il s'y oppose compte tenu des difficultés à trouver des emplacements qui ne nuisent pas à l'environnement visuel et au voisinage.

Guy de DURFORT demande qu'on lui rappelle le montant global du Fonds de Solidarité Territoriale LGV et sa ventilation de l'utilisation de cette subvention. Un état récapitulatif sera adressé aux conseillers.

Droit de préférence dans le cadre de la cession de parcelles boisées

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, au titre de l'article L.331-24 du Code forestier, dans le cadre d'une vente entre propriétaires de deux parcelles boisées cadastrées C n°525 et 527 d'une surface de 2ha 62a 60ca et situées lieu-dit « Malvoisine », la Commune peut exercer son droit de préférence, c'est-à-dire qu'elle dispose d'un droit d'acquisition dans les conditions fixées pour cette vente. Il précise que le prix est fixé à 6 000 €.

Monsieur le Maire affirme que la Commune n'a pas d'intérêt sur cette vente. Il propose cependant de négocier auprès de l'acheteur une bande de terrain le long de la route départementale n°4 afin de créer une bande piétonne sécurisée, amorce d'un cheminement piéton qui pourrait relier le chemin de la Roche à la route de Bellevue.

Régine VAILLANT rappelle toutefois que certaines ruines historiques ne doivent pas être négligées. En effet, ces bois abritent les ruines de l'ancien carreau de la mine de l'Alma.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, 14 voix pour et 1 abstention, décide l'abandon de son droit de préférence sur cette cession.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certaines dépenses d'investissement peuvent être réglées avant le vote du budget qui interviendra en mars 2021. Outre les restes à réaliser du budget précédent (il s'agit des dépenses et des recettes engagées qui ont fait l'objet d'un état précis au 31/12/2020), il est possible au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

Etat des restes à réaliser au 31 décembre 2020

article	chapitre	Libellé de l'article	Reste à réaliser
Dépenses			
20422	204	Bâtiments et installations	119 780
2313	23	Constructions	180 000
2315	23	Installations, matériels et outillage technique	15 000
276351	27	GFP de rattachement	1 173
			315 953
Recettes			
1381	13	Etat et établissements nationaux	9 500
1383	13	Départements	20 000
1388	13	Autres	58 800
276351	27	GFP de rattachement	1 173
			89 473

Crédits complémentaires à ouvrir sur le Budget 2021 de la Commune

⇒ 2184 – Mobilier	1 500 €
⇒ 2188 – Autres matériels et outillages	2 000 €
⇒ 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	10 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ouverture des crédits indiqués ci-dessus sur le budget 2021 de la Commune.

Refinancement de la dette : Intérêts courus non échus complémentaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au refinancement de la dette communale intervenue en 2020, les intérêts courus non échus à payer sur le prêt n°10001202571 du Crédit Agricole, ont été calculés sur la base d'un taux applicable en phase de mobilisation (1,23%) alors qu'il convenait d'appliquer le taux de référence de 1,63%. Aussi, la différence de 91,31 € doit être prise en charge par la Commune (372,07 € au lieu de 280,76 €).

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal de régler au Crédit Agricole ces intérêts courus non échus complémentaires à hauteur de 91,31 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de ces intérêts courus non échus complémentaires pour un montant de 91,31 €.

Détermination des ratios « promus-promouvables »

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que cette décision est reportée à une réunion ultérieure afin de respecter la nouvelle procédure s'appliquant aux conditions d'avancement de grade.

Projet d'aménagement de locaux commerciaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré avec ses adjoints Monsieur Christophe TOUCHET qui lui a présenté un projet d'aménagement de locaux commerciaux sur le site de son garage.

En effet, M. TOUCHET a investi à Sablé-sur-Sarthe afin d'y construire un garage pour y déplacer son activité qui sera reprise à terme par son associé. Il souhaite installer dans son garage actuel une activité de réparation de véhicules anciens dans une partie de ces locaux. Il propose, après avoir échangé avec Madame Marie-France HUBERT, gérante de l'épicerie, d'installer dans les bureaux la nouvelle surface commerciale. Une partie de l'atelier serait par ailleurs réaménagé en bar-pub avec

une terrasse, le tout orienté vers la route départementale. Les atouts de cet aménagement sont la visibilité et la présence d'un parking.

Le Conseil Municipal de la Commune de Juigné-sur-Sarthe est sollicité par M. TOUCHET sur 2 points :

- La création de 2 accès piétons à chaque angle du parc actuel (rue Emile Chaudemanche d'une part et allée des Pommiers, d'autre part)
- La prise en charge d'une partie du loyer de l'épicerie. En effet, le loyer actuel de l'épicerie est de 331,53 €. Le loyer futur s'établirait sur la base de 1 000 €, Mme HUBERT ne pouvant s'acquitter de la différence qui serait alors prise en charge par la Commune.
La Commune louerait le local commercial à la SCI de M. TOUCHET et sous-louerait à Mme HUBERT. La durée du bail fixée à 3, 6 ou 9 ans permettrait de revoir dès la première période les conditions de fonctionnement et l'intérêt de cette collaboration.

Christel BALDET demande si le bar possèdera une licence 4. Monsieur le Maire lui répond qu'il possèdera cette licence qu'il devra acquérir. Elle ajoute que cette nouvelle épicerie sera un bel outil pour une éventuelle reprise.

Jean-Luc BERGER affirme que la réussite d'une épicerie tient principalement à celui ou celle qui la tient.

Bruno LOUATRON déclare que cette synergie entre épicerie, bar et garage est un atout et que le lieu sera sympathique.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit pour la commune d'une vraie opportunité car elle n'aurait pas les moyens d'investir dans un bâtiment comme à l'instar d'autres communes.

Claire GUERINEAU souligne l'importance de l'épicerie comme lieu de rencontres en particulier pour nos « anciens ».

Monsieur le Maire précise que le garage déménagera à Sablé pour juin 2021 et qu'ensuite, 3 mois de travaux seront nécessaires pour aménager les locaux. L'épicerie pourrait ouvrir soit à l'automne 2021 ou au 1^{er} janvier 2022.

Christel BALDET la situation de de ces commerces sera intéressante compte tenu de la proximité du stade, du cimetière et du lotissement.

Pascal ROCTON interroge Monsieur le Maire sur le droit de regard du Conseil Municipal sur ce dossier d'aménagement. Il lui répond par la négative car il s'agit d'un projet privé.

Questions diverses

- ↪ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la carte de remerciements adressée au Conseil Municipal par les enseignants et les élèves de l'école du Sacré Cœur pour les chocolats et les livres offerts à l'occasion de Noël.
- ↪ Bruno LOUATRON souligne les nombreux remerciements reçus des personnes ayant bénéficié du repas des Anciens et du colis des anciens offerts en fin d'année.
- ↪ Monsieur le Maire fait part des vœux de bonne année du Comité de Jumelage.
- ↪ Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des chiffres de la population légale au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 :
Population municipale : 1 141 – Population comptée à part : 31 – population totale : 1 172
Olivier GABORIT souligne que le recensement effectué en 2020 avait permis de décompter une population municipale de 1 131 habitants.
- ↪ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien pour lesquelles le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé. Il s'agit des biens immobiliers suivants :
 - Bien situé « 9, rue du Clos Chauvin », cadastré section AB n°203, appartenant à M. Guillaume CHEVROLLIER et Mme Mélanie GROS ;
 - Bien situé « 2, place de la Maison Brûlée », cadastré section AB n°117, appartenant à M. Loïc FREMAUX ;
- ↪ Laurence BATAILLE et Bruno LOUATRON présentent le projet d'aménagement de la halte fluviale sur lequel ils ont planché. Leur réflexion s'est appuyée sur plusieurs problématiques :
 - Nuisance paysagère et sonore signalée par le voisinage

- Obsolescence des jeux (ancienneté, normes)
- Incivilités (dépôt de déchets et de sacs à ordures ménagères)
- Trame plastique de l'aire de stationnement qui se fragmente

Ils ont par conséquent décidé de repenser l'aménagement du site. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été menées : déplacement des tables de pique-nique afin de les éloigner de la propriété riveraine, élagage des arbres pour dégager la visibilité, jeux pour enfants vieillissants et posant des problèmes de sécurité enlevés.

Ils proposent de remplacer ces jeux par plusieurs équipements : structure avec toboggan et pont de singe, tourniquet, mini parcours de santé et jeux peints au sol. L'ensemble de ces aménagements s'adresserait ainsi à tous les enfants quel que soit leur âge pour un budget estimé à 10 000 € HT. Leur réalisation pourrait s'étaler sur 2 années en privilégiant en 2021 les plus petits : tourniquet et structure. Il est nécessaire de réinstaller des jeux pour le printemps.

Christel BALDET demande s'il est possible de faire appel à des fournisseurs ou artisans locaux. Il lui est répondu que réaliser des jeux à l'unité est beaucoup plus coûteux.

Mme BATAILLE et M. LOUATRON rappellent également qu'une réflexion sur l'opération « zéro poubelles » et des contacts ont été pris avec plusieurs collectivités qui ont appliqué cette mesure. Pour mener cette opération, il faudra associer les loueurs de bateaux et les acteurs du tourisme.

Enfin, la trame du plastique de l'aire de stationnement se fragmente. Il convient de la remplacer.

Laurence BATAILLE ajoute qu'il n'était pas question de décider à 2. Une commission ad hoc est formée composée de Laurence BATAILLE, Bruno LOUATRON, Christel BALDET, Régine VAILLANT, Thomas CARREZ.

Thomas CARREZ demande si les jeux du city stade seront réinstallés prochainement. Bruno LOUATRON lui précise qu'ils ont démonté par nos agents afin de les réparer et repeints. Ils seront remis en place pour le printemps.

☞ Jean-Luc BERGER informe le Conseil Municipal que l'inauguration de la chaufferie à granulés de bois prévue mardi 26 janvier doit être de nouveau ajournée compte tenu des mesures sanitaires.

Il présente le tableau des relevés de puissance et de consommation de la chaudière. Celui-ci lui a permis de déterminer le ratio suivant : 1 T de granulés de bois consommée fournit 4 000 kW.

Bruno LOUATRON informe le Conseil Municipal qu'une panne de chaufferie a récemment eu lieu suite à une rupture en granulés de bois. Celle-ci est due au fait que la mise hors-gel de l'école n'avait pas été actionnée pendant les vacances de Noël entraînant une consommation supérieure à la normale. Les dispositions ont été prises pour cela ne se renouvelle pas. Jean-Luc BERGER précise que ce réglage sera désormais effectué à chaque vacance scolaire et qu'un système d'alarme sur messagerie permettra de prévenir toute rupture de granulés de bois ou panne.

Mickaël MONSIMIER juge le prix des granulés de bois proposé par Anjou Bois Energie élevé. Il se renseigne des tarifs auprès d'autres fournisseurs.

☞ Bruno LOUATRON indique que l'organisation de la cantine scolaire a été revue pour tenir compte des nouvelles prescriptions gouvernementales. Plusieurs scénarii ont été envisagés, celui qui a été retenu est celui qui a été proposé par notre agent responsable de la cantine scolaire, Stéphanie MONSIMIER. Monsieur LOUATRON remercie nos agents pour l'implication supplémentaire que cela leur impose. Il annonce également au Conseil Municipal qu'il est en contact avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale sur les procédures de mise en place pour les personnes de plus de 75 ans hors EPHAD de la vaccination contre la COVID 19. Elle doit débuter le lundi 18 janvier au niveau national et le lundi janvier en Sarthe. Un centre de vaccination devrait ouvrir à Sablé-sur-Sarthe. Une aide aux anciens pour la prise de rendez-vous et le transport pourrait être proposée. Monsieur le Maire précise que tout est prêt tant médicalement qu'administrativement sur Sablé.

☞ Jean-Luc BERGER rappelle que l'entretien des entrées de propriété et leur busage est à la charge du propriétaire desservi.

☞ Laurence GIRARD demande si le dossier de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain pour l'année 2020 a été déposé. Olivier GABORIT l'informe que la déclaration n'a pas encore été réalisée. Laurence GIRARD insiste afin que celle-ci puisse être déposée dans les meilleurs délais afin d'obtenir une réponse rapide, en particulier pour les propriétaires qui souhaitent entreprendre des travaux de réfection de leur habitation.

☞ Christel BALDET demande si des messes auront encore lieu à Juigné après le départ récent du prêtre référent. Monsieur lui répond que la messe du samedi soir est supprimée mais que des cérémonies de

sépultures, mariages ou baptêmes peuvent se dérouler dans l'église de Juigné. L'entretien du chauffage reste à la charge de la paroisse de Sablé à laquelle l'église de Juigné est désormais rattachée.

- ↪ Liliane ELY souhaite savoir où en est la subvention européenne attendue par l'association QGP qui doit faire l'objet d'un reversement à la Commune pour 10 000 €. Monsieur le Maire l'informe que l'association n'a toujours pas reçu à ce jour ce versement mais qu'il reste en contact avec M. TATO à ce sujet.
- ↪ Liliane ELY s'interroge sur le devenir du chemin piétonnier entre le jardin public et le chemin du Soleil Levant dans le cadre de l'aménagement de la dernière tranche du lotissement de la Godefraisie. Il lui est précisé que ce chemin sera cédé par la société BGBD à la Commune, les clôtures de séparation restant à la charge des futurs propriétaires de lots.
- ↪ Liliane ELY demande qui réalise l'entretien du défibrillateur. Cet entretien est réalisé en régie, contrôle du voyant de charge et remplacement éventuel des électrodes. Un point sera fait sur le suivi de cet équipement.
- ↪ Liliane ELY questionne Monsieur le Maire sur le remplacement au secrétariat d'Olivier. Le recrutement est en cours puisque 3 candidates ont récemment été reçues pour le poste à 28 heures.
- ↪ Claire GUERINEAU suggère d'effectuer des travaux de peinture et d'aménagement de la cabine téléphonique située « rue Haute » et reconvertie en boîte à livres. Ce travail pourrait être réalisé dans le cadre d'une opération « argent de poche ». Bruno questionnera Baptiste LOINARD sur ce qui est réalisable.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 20.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 12 février 2021.

Daniel CHEVALIER

Laurence BATAILLE

Bruno LOUATRON

Jean-Luc BERGER

Christel BALDET

Thomas CARREZ

Liliane ELY

Jérôme COUDREUSE

Delphine FORET

Laurence GIRARD

Guy de DURFORT

Claire GUERINEAU

Mickaël MONSIMIER

Régine VAILLANT

Pascal ROCTON